

Saint-Antonin, le 30/06/2023

À l'attention de **Thierry LE ROY**,
Président de la SAVSA

Thierry,

Beaucoup de questions pour un mandat aussi court !

Je serai en charge de la culture, sujet majeur qui fait notre différence. Nous nous sommes très vite questionnés sur la politique culturelle que nous voulions mettre en place. En voici les grandes lignes :

Nous soutiendrons pleinement l'éducation culturelle à travers l'apprentissage de tous les arts, nous ferons le lien en créant des passerelles entre les associations culturelles. La loi NOTre de 2015 reconnaît comme un droit fondamental que chacun puisse vivre librement son identité culturelle : nos nombreuses associations représentent cette diversité. Nous trouvons donc intéressant de partir de ce tissu pour construire notre projet culturel.

Que comptons-nous faire du musée dans la maison Muratet ? Cette construction se fera avec les habitants . Je propose donc de constituer rapidement un comité de réflexion, qui devra refléter la diversité de la population. Mettons-nous autour d'une table et élaborons ce projet ensemble. Notre volonté est de se réapproprier l'étude faite au Pays Midi Quercy. Le Pays, la QRG, Petites villes de demain peuvent nous aider dans nos réflexions. Ils seront nos partenaires.

Les travaux de la place des Moines vont commencer très vite, mais il est vrai que tout ce quartier est à repenser, un travail d'urbaniste. Cette place offre une très belle vue sur ce que nous appelons « le miroir d'eau ». La loi nous oblige à conserver la continuité écologique de la rivière. Pour cela, 2 solutions. La première est de détruire les chaussées, la seconde est d'aménager la rivière avec des équipements permettant cette continuité (passe à poissons...). La seconde solution nous paraît plus raisonnable, les Saint-Antoninois ne sont pas prêts pour un changement aussi radical que la suppression des chaussées.

La mise en place du SPR protège de façon importante notre patrimoine, à l'extérieur comme à l'intérieur des maisons du village. Pour le reste de la commune, il y a déjà une réglementation à respecter (charte paysagère, PLUi, avis consultatif de l'ABF...). Même s'il est important de protéger notre patrimoine, nous ne pouvons pas nier l'évolution de notre société et le changement climatique. Depuis la nuit des temps, l'homme s'adapte ; continuons en sachant préserver les traces de notre passé.

Et pour finir, les canaux. Nous serons tous d'accord, je pense, pour dire qu'il faut les nettoyer. Depuis plus de 20 ans, la mairie a cessé leur entretien. Cependant une question s'est posée, et la réponse a une incidence directe sur la rapidité et le coût de la mise en œuvre. L'analyse des boues permet-elle un épandage de proximité ? Les analyses effectuées sont apparemment conformes. Si cela est confirmé, nous pourrions, après étude, envisager un épandage agricole.

Sincèrement,



Élisabeth BIRS, pour ENERGIES COMMUNES POUR SAINT ANTONIN